### Région & Département de la Guadeloupe

#### VILLE DE MORNE-A-L'EAU



## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Délibération N° 06-03-2013

L'an deux mille treize et le treize du mois de Mars,

Les membres du Conseil Municipal de la ville de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire, suite à sa convocation du 05 Mars 2013.

Etaient présents (20): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHEXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Maud URSULE, Monsieur Roger BASTIN, Madame Marianne LOYSON, Madame Laure PHAETON, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE

<u>Etaient représentés (04)</u>: , Monsieur Philipson FRANCFORT par Mme JASMIN Victoire, Madame Henriette ALEXIS par Monsieur Jean Claude LOMBION, Monsieur Jean BARDAIL par monsieur JERUL Léonard, Monsieur Sylvain FLEREAU par Madame Liliane DOCAN.

Etaient absents (09): Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Patrick EUGENE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

# EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ASSAINISSEMENT » M49 – 2013

Le Conseil Municipal;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 20 Décembre 2012 portant création du service « ASSAINISSEMENT » et du Budget Annexe M49 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 17 Janvier 2013 portant débat d'orientations budgétaires ;

Après discussion;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

A la majorité;

DECIDE

Article 1<sup>er</sup>: Le budget annexe du service « Assainissement » pour l'année 2013 est arrêté, chapitre par chapitre, comme suit :

|          | Fonctionnement | Investissement | Total     |
|----------|----------------|----------------|-----------|
| Dépenses | 170 000        | 4 862 800      | 5 032 000 |
| Recettes | 170 000        | 4 862 800      | 5 032 000 |

Article 2 : L'ordonnateur et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente.



Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire Jean Claude LOMBION

| Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité le |  |
|--|--|
| ormalités de publicité effectuées le                         |  |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.